YERRES

Service Enseignement
N° tél. : 01 69 49 77 88
N/Réf. : NDA/BP

DECISION N°2005/114

OBJET : Contrat d'analyse des offres reçues pour le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et livraison, selon le principe de la liaison froide, de repas et de goûters dans les restaurants scolaires ouverts dans les écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, crèches, halte garderie et restaurant du personnel de la ville de Yerres, conclu avec la Société MV CONSULTANT

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT qu'il convient de confier à un bureau d'études la mission d'analyse des offres reçues pour le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et livraison, selon le principe de la liaison froide, de repas et de goûters dans les restaurants scolaires ouverts dans les écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, crèches, halte garderie et restaurant du personnel de la ville de Yerres,

CONSIDERANT que la proposition du cabinet d'ingénierie spécialisé en restauration, M.V. CONSULTANT, sis 12, bis Ernest Lucé – 91800 BRUNOY, représenté par Monsieur Maurice VINCENT, Directeur , correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer le contrat d'analyse des offres reçues pour le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la livraison et fourniture, selon le principe de la liaison froide, de repas et de goûters dans les restaurants scolaires ouverts dans les écoles maternelles et élémentaires, les centres de loisirs, crèches, halte garderie et restaurant du personnel de la ville de Yerres.

DIT que le montant de la prestation s'élève à :

- Analyse de 1 à 2 offres : 1 480 € H.T.
- Analyse de 3 à 4 offres : 1 850 € H.T
- Analyse de 5 à 6 offres : 2 220 € H.T

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2005 de la commune,

Fait à Yerres, le 22 mars 2005

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN.
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
31 MARS 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY